

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 8 juin 2021 à 13h15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence les conseillers(ères) suivant(e)s :

Joseph Dyzak	maire d'Estérel
René Pelletier	maire de Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	maire de Morin-Heights
Nathalie Rochon	mairesse de Piedmont
Claude Charbonneau	maire de Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	mairesse de Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	maire de Saint-Sauveur
François Ghali	maire de Wentworth-Nord

Étaient aussi présents la directrice générale, Mme Jackline Williams et le greffier adjoint, M. Gabriel Leblanc.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence.

CM 116-06-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'ordre du jour soumis aux membres du conseil ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE MODIFIER l'ordre du jour par:

- l'ajout du point suivant : 4.3.9 Embauche de Mme Noémie Chamberland
- le retrait du point suivant : 4.2.4 Adoption du guide de l'employé

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

CM 117-06-21 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 mai 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 118-06-21 REGISTRE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois d'avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du registre des déboursés du mois d'avril 2021 totalisant la somme de 4 117 322,60 \$ pour le fonds général.

ADOPTÉE

CM 119-06-21 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 MAI 2021

ATTENDU le dépôt du rapport de délégation de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois de mai 2021.

ADOPTÉE

CM 120-06-21 RÉPARTITION AUX MUNICIPALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE COVID-19

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris la décision d'octroyer une aide financière afin de soutenir les MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, tout particulièrement dans leurs efforts pour se doter d'infrastructures numériques et de télécommunications et pour compenser toutes sortes de revenus affectés par la pandémie et les dépenses qui y sont liées ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce Programme, la MRC a reçu, le 31 mars 2021, une somme de 750 647\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE cette aide financière pourra être utilisée en 2021 et en 2022 pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie;

ATTENDU QUE cette aide financière peut, si la MRC le juge à propos, être distribuée, en tout ou en partie, à ses municipalités membres;

ATTENDU l'intérêt des municipalités membres d'obtenir le versement d'une portion de l'aide financière reçue par la MRC tel que montré dans le tableau ci-après:

Municipalités	Population			Richesse foncière uniformisée (RFU)			Meilleur de A et B	Répartition (Règle de 3)
	Nb.	%	Montant A	\$	%	Montant B		
Estérel	231	0,5085%	2 544 \$	362 562 978 \$	3,5278%	17 650 \$	17 650 \$	16 024 \$
Lac-des-Seize-Iles	144	0,3170%	1 586	109 368 360	1,0642%	5 324	5 324	4 834
Morin-Heights	4 545	10,0055%	50 059	1 016 759 585	9,8932%	49 497	50 059	45 447
Piedmont	3 330	7,3308%	36 677	727 173 587	7,0755%	35 400	36 677	33 298
Saint-Adolphe d'Howard	3 661	8,0594%	40 322	1 104 321 061	10,7452%	53 760	53 760	48 807
Sainte-Adèle	13 893	30,5845%	153 018	2 164 656 990	21,0625%	105 378	153 018	138 922
Sainte-Anne-des-Lacs	3 787	8,3368%	41 710	873 957 492	8,5038%	42 545	42 545	38 626
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	3 212	7,0710%	35 377	700 327 967	6,8143%	34 093	35 377	32 118
Saint-Sauveur	11 112	24,4623%	122 388	2 630 294 232	25,5932%	128 046	128 046	116 251
Wentworth-Nord	1 510	3,3242%	16 631	587 894 439	5,7203%	28 619	28 619	25 983
TOTAL:	45 425	100,0000%	500 311 \$	10 277 316 691 \$	100,0000%	500 311 \$	551 074 \$	500 311 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le tableau de répartition aux municipalités membres de l'aide financière COVID-19 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que préparé par les services administratifs et financiers de la MRC des Pays-d'en-Haut;

DE PROCÉDER à l'émission des chèques selon les montants indiqués audit tableau à chacune des municipalités membres.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS**CM 121-06-21 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFOGÉRANCE (TI)**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à l'appel d'offres public GR-06-2021, afin d'obtenir les services professionnels en infogérance ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a analysé les 3 soumissions déposées le 14 mai 2021 selon les critères prévus à l'appel d'offres.

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1er soumissionnaire : CPU Solution d'affaires
Note finale : 94,00 points
Prix : 147 995,82 \$, taxes incluses

2e soumissionnaire : MS Solutions Équipements Inc.
Note finale : 64,62 points
Prix : 218 601,74 \$, taxes incluses

3e soumissionnaire : Référence système Inc.
Note finale : 76,99 points
Prix : 203 005,61 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE le rapport confectionné par le secrétaire du comité de sélection indique que le comité recommande que le contrat soit adjugé à CPU Solution d'affaires, soit au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale après l'analyse des offres ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise CPU Solution d'affaires, lequel entrera en vigueur le 1er juillet 2021, pour la somme de 147 995,82 \$ taxes incluses, soit au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, selon les modalités prévues à l'appel d'offres.

ADOPTÉE

CM 122-06-21 ADOPTION - RÈGLEMENT 429-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 413-2020 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2021 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de début de chacune ;

ATTENDU QUE selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, changer la date de la procédure de vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été faits par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le 11 mai 2021 ;

ATTENDU QU' aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

1. L'article 4 du règlement 413-2020 est modifié par le remplacement de « 12 octobre » par « 5 octobre ».
2. L'article 5 du règlement est modifié par le remplacement de « troisième » par « quatrième » et par le remplacement de « 15 septembre » par « 22 septembre ».
3. L'article 6 du règlement est modifié par le remplacement de « 9 h 00 » par « 10 h 00 ».
4. Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Adopté à la séance régulière du 8 juin 2021.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 11 mai 2021
Dépôt du projet de règlement : 11 mai 2021
Adoption : 8 juin 2021
Entrée en vigueur : 9 juin 2021

ADOPTÉE

CM 123-06-21 ADOPTION - RÈGLEMENT 430-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 385-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le projet de loi no 67 intitulé Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, a été sanctionné le 25 mars 2021 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi modifie entre autres choses les lois du domaine municipal afin d'assurer leur adéquation avec les accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics mais, que dans un contexte de pandémie de la COVID-19, le gouvernement réitère sa volonté de soutenir l'économie québécoise ;

ATTENDU QUE selon l'article 124 du projet de loi, les municipalités ont l'obligation d'inclure, dans leur règlement sur la gestion contractuelle, à compter du 25 juin 2021, et ce, jusqu'au 25 juin 2024, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été faits par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le 11 mai 2021 ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

1. Le règlement 385-2019 est modifié par l'insertion, après l'article 36, de la section suivante :

« SECTION 9.1 - MESURES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS AINSI QUE LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC. »

36.1 Québécois - Dans le cadre de l'identification de son besoin, la MRC des Pays-d'en-Haut peut favoriser tout bien et service québécois.

36.2 Inviter - Pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la MRC des Pays-d'en-Haut peut inviter un minimum de deux soumissionnaires ayant un établissement sur son territoire.

36.3 Écart - À compétence égale ou qualité égale, la MRC des Pays-d'en-Haut peut favoriser l'octroi d'un contrat à une entreprise ayant un établissement au Québec lorsque le prix soumis par celle-ci accuse un écart de moins de 10 % avec la soumission la plus basse, sous réserve des dispositions applicables en matière de contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique. »

2. Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance régulière du 8 juin 2021.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 11 mai 2021
Dépôt du projet de règlement : 11 mai 2021
Adoption : 8 juin 2021
Entrée en vigueur : 9 juin 2021

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 124-06-21 EMBAUCHE DE M. BENOIT DURAND - AGENT EN ENVIRONNEMENT - EMPLOYÉ OCCASIONNEL COURT TERME

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste d'agent(e) environnement - employé occasionnel court terme - au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le comité de sélection a procédé à l'étude des candidatures, a rencontré plusieurs candidats en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de M. Benoit Durand ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Benoit Durand au poste d'agent en environnement - employé occasionnel court terme - au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire à partir du 25 mai 2021 selon les conditions discutées et conformément au Guide de l'employé.

ADOPTÉE

CM 125-06-21 EMBAUCHE DE MME CATHERINE LANGLOIS AU POSTE D'ADJOINTE DE DIRECTION AU SERVICE DU GREFFE

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe de direction, un poste permanent à temps plein au service du greffe, le comité de sélection a procédé à l'étude de 51 candidatures.

ATTENDU QUE le comité a rencontré plusieurs candidats en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de Catherine Langlois;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Catherine Langlois au poste d'adjointe de direction au service du greffe à partir du 14 juin 2021 selon les conditions discutées et conformément au guide de l'employé.

ADOPTÉE

CM 126-06-21 EMBAUCHE DE MME NADIA PARADIS AU POSTE DE CONSEILLÈRE OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES ET FINANCEMENT AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL - OCCASIONNELLE LONG TERME

ATTENDU QUE La MRC des Pays-d'en-Haut a signé le 1er mars 2021, la convention d'aide financière qui précise les modalités et les conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour la période du 1er mars 2021 au 31 mars 2025, afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec » ;

ATTENDU QUE le Plan d'intervention et d'affectation des ressources adopté par le conseil des maires le 11 mai dernier dans le cadre de cette convention confirme l'affectation de

trois nouvelles ressources au sein du service de développement économique et territorial;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste occasionnel long terme de conseiller.ère en opportunités d'affaires et financement au service de développement économique et territorial, le comité de sélection a procédé à l'étude de 25 candidatures, a rencontré 5 candidat(e)s en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de Nadia Paradis;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Nadia Paradis au poste conseillère en opportunités d'affaires et financement, occasionnelle long terme, au service de développement économique et territorial du 21 juin 2021 au 31 mars 2025 approximativement, selon les conditions discutées et conformément au Guide de l'employé.

ADOPTÉE

CM 127-06-21 EMBAUCHE DE MME JOANNE ROY AU POSTE D'AGENTE DE LIAISON AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL – OCCASIONNELLE LONG TERME

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé le 1er mars 2021, la convention d'aide financière qui précise les modalités et les conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour la période du 1er mars 2021 au 31 mars 2025, afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec » ;

ATTENDU QUE le Plan d'intervention et d'affectation des ressources adopté par le conseil des maires le 11 mai dernier dans le cadre de cette convention confirme l'affectation de trois nouvelles ressources au sein du service de développement économique et territorial;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste occasionnel long terme d'agent.e de liaison au service de développement économique et territorial, le comité de sélection a procédé à l'étude de 34 candidatures, a rencontré 4 candidat(e)s en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de Joanne Roy ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Joanne Roy au poste d'agent.e de liaison, occasionnelle long terme, au service de développement économique et territorial, du 21 juin 2021 jusqu'au 31 mars 2025 approximativement, selon les conditions discutées et conformément au guide de l'employé.

ADOPTÉE

CM 128-06-21 RECLASSEMENT DE MME SHANNA FOURNIER

ATTENDU QUE le service de développement économique et territorial s'agrandit ;

ATTENDU QUE les tâches effectuées par Mme Shanna Fournier ont été modifiées;

ATTENDU QUE Mme Shanna Fournier doit superviser le travail d'une plus grande équipe au sein de son service;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation de la direction générale pour le reclassement de Mme Shanna Fournier au titre de Directrice adjointe – développement économique, passant de la Classe 9 à la Classe 10.

ADOPTÉE

CM 129-06-21 RECLASSEMENT DE MME GENEVIÈVE MILLETTE

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut s'agrandit et doit embaucher de nouveaux employés ;

ATTENDU QUE les tâches effectuées par Mme Geneviève Millette au sein du service administratif et financier ont été modifiées et augmentées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation de la direction générale pour le reclassement de Mme Geneviève Millette, technicienne comptable, de la Classe 4 à la Classe 5.

ADOPTÉE

CM 130-06-21 RECLASSEMENT DE MME ANNIE MATHIEU

ATTENDU QUE le service de développement économique et territorial s'agrandit ;

ATTENDU QUE les tâches effectuées par Mme Annie Mathieu ont été modifiées et qu'elle prend en charge plusieurs dossiers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation de la direction générale pour le reclassement de Mme Annie Mathieu, conseillère au développement économique, de la Classe 7 à la Classe 8.

ADOPTÉE

CM 131-06-21 RECLASSEMENT DE MME MONIQUE JARRY

ATTENDU QUE les tâches effectuées par Mme Monique Jarry au sein du service du greffe ont été modifiées ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation de la direction générale pour le reclassement de Mme Monique Jarry au titre de technicienne administrative et juridique – VPT, l'employée passant de la Classe 4 à la Classe 6 pour 80 % de sa tâche.

ADOPTÉE

CM 132-06-21 EMBAUCHE DE MME NOÉMIE CHAMBERLAND AU POSTE D'AGENTE ADMINISTRATIVE ET AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

ATTENDU l'absence temporaire et le départ d'employés au service à la clientèle, au service du greffe et à la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Noémie Chamberland du 17 juin au 23 décembre approximativement, à titre d'agente administrative et au service à la clientèle, occasionnelle long terme, selon les conditions discutées et conformément au Guide de l'employé.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

CENTRE SPORTIF PAYS-D'EN-HAUT

M. André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du Centre sportif Pays-d'en-Haut.

CM 133-06-21 PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE - POMERLEAU

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjudgé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive no 12, datée du 31 mai 2021, reçue de M. Maxime Bergeron, chargé de projet du Complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1er et le 31 mai 2021, pour un montant de 2 036 503,62 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive n° 12 de Pomerleau, pour un montant de 2 036 503,62\$ (taxes incluses).

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

ADOPTÉE

CM 134-06-21 PROTOCOLE D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

ATTENDU la construction du Centre sportif Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le coût total des travaux, avec les frais incidents, est estimés à 43 050 794,05 \$;

ATTENDU la confirmation de l'admissibilité de la MRC à une aide financière dans le cadre du Fonds des Petites Collectivités du nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec pour la construction d'un complexe sportif, et ce, pour un montant maximal de 21 608 130 \$;

ATTENDU le dépôt au Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du Protocole relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'éducation, et la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la signature du Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

DE DÉSIGNER M. André Genest, préfet, et Mme Jackline Williams, directrice générale, pour signer ledit protocole d'entente.

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

ADOPTÉE

CM 135-06-21 DEMANDE DE PAIEMENT DE POIRIER FONTAINE ARCHITECTES / RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES POUR LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE, D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, D'UN DESIGN CONCEPTUEL ET D'UN SUIVI DE CONSTRUCTION POUR LE CENTRE SPORTIF PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU QUE selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été octroyé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS 18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation datée du 25 mai 2021, reçue de Maxime Bergeron, chargé de projet du complexe sportif, concernant les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie exécutés par POIRIER FONTAINE ARCHITECTES / RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES pour un montant de 29 950,99 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'EFFECTUER le paiement de la facture datée du 25 mai 2021 au montant de 29 950,99\$ (taxes incluses) de POIRIER FONTAINE ARCHITECTES/ RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES.

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

ADOPTÉE

CM 136-06-21 CONFIRMATION DU CHOIX DE L'OEUVRE D'ART PUBLIC

ATTENDU QUE le projet de construction du Centre sportif des Pays-d'en-Haut a reçu des subventions du gouvernement du Québec de plus de 150 000 \$ et que son budget de construction est de plus de 2 M\$,

ATTENDU QU'il est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret 955-96) ;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du Québec, un montant correspondant à 196 758 \$ (taxes incluses) a été réservé afin de réaliser une œuvre d'art public.

ATTENDU QU'un comité ad hoc a été mis sur pied avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'application de ladite politique auquel la MRC a désigné ses représentants signifiés par la résolution numéro CM 197-09-20;

ATTENDU QUE le comité ad hoc a précisé les orientations du projet et a procédé à la sélection de quatre artistes qui ont été invités à réaliser chacun un concept et à le présenter sous forme de maquette;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue le 30 avril dernier, les membres du comité ad hoc ont pris connaissance des documents de présentation et évalué les propositions notamment en regard de leur qualité artistique, de leur conformité au programme d'intégration, du réalisme de leur devis technique, de leurs prévisions budgétaires et de leur échéancier de réalisation.

ATTENDU Qu'à la suite à l'analyse, les membres du comité ont recommandé la réalisation de la proposition artistique de Mme Annie Cantin intitulée La volute;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la recommandation du comité ad hoc à qui a choisi la proposition artistique de Mme Annie Cantin intitulée La volute qui sera installée à l'intérieur, dans le grand hall central du Centre sportif Pays-d'en-Haut;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, le contrat d'exécution à cet égard;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au premier versement dudit contrat payable à sa signature et équivalent à 30 % de la somme alloué, soit 59 027 \$, et tous les autres versements prévus au contrat;

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

ADOPTÉE

CM 137-06-21 SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE 2020

ATTENDU la recommandation émise par les membres du Comité de sécurité incendie (CSI) à l'effet de procéder à l'adoption du rapport annuel sur la sécurité incendie 2020 pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU l'adoption par résolution des bilans individuels 2020, dans chacune des municipalités concernées de la MRC des Pays-d'en-Haut.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le bilan 2020 dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture des risques en incendie (SCRI);

D'AUTORISER sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

CM 138-06-21 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) est présentement en appel de projets jusqu'au 9 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite bénéficier de cette aide financière pour l'aménagement d'infrastructures d'éclairage et de mobiliers urbains adaptés aux aînés sur le site de la gare de Piedmont située sur le parc linéaire du P'tit train du Nord;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt de la demande au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du Guide du programme qui s'appliquent à la MRC des Pays-d'en-Haut et dont elle a pris connaissance.

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ainsi qu'à assumer toute hausse des coûts de construction et de fonctionnement;

DE DÉSIGNER Mme Jackline Williams, directrice générale, comme personne autorisée à agir au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

CM 139-06-21 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PAFSSPA) - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) est présentement en appel de projets jusqu'au 17 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite bénéficier de cette aide financière afin de pérenniser le réseau de sentiers existants sur son territoire et favoriser le développement de nouveaux liens;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans la poursuite des orientations de la Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt de la demande au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA);

DE S'ENGAGER à respecter toutes les règles, normes et modalités du programme qui s'appliquent à la MRC des Pays-d'en-Haut et dont elle a pris connaissance.

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

DE DÉSIGNER Mme Jackline Williams, directrice générale, comme personne autorisée à agir au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

CM 140-06-21 INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ: DEUXIÈME CYCLE - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QU'Infrastructure Canada dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé est présentement en appel de projets pour un deuxième cycle jusqu'au 25 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite bénéficier de cette initiative afin de bonifier l'offre relative au projet d'aménagement extérieur du parc linéaire pour le site de la gare de Piedmont et ses abords;

ATTENDU QUE cette initiative offre une aide financière qui peut atteindre 250 000 \$ par projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt de la demande dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour le site de la gare de Piedmont et ses abords;

DE S'ENGAGER à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le guide du demandeur et dont elle a pris connaissance ;

DE DÉSIGNER Mme Jackline Williams, directrice générale, comme personne autorisée à agir au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

CM 141-06-21 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU CORRIDOR AÉROBIQUE

ATTENDU la signature d'une entente intermunicipale relative à l'entretien estival d'une partie du Corridor aérobique ainsi qu'à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du Pavillon de Montfort entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Wentworth-Nord, en 2018 et dont le dernier renouvellement se terminait le 30 avril 2021;

ATTENDU QUE la MRC désire prolonger le terme de l'entente, et ce, jusqu'au 30 avril 2022 afin de discuter en partenariat avec la Municipalité de Wentworth-Nord des différents termes de l'entente;

ATTENDU QUE l'entente est renouvelée aux mêmes conditions sauf et excepté le montant accordé pour l'entretien du parc du Corridor aérobique est bonifié de 350 \$ /km, portant le total au km à 1 750 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROLONGER le terme de l'entente intermunicipale relative à l'entretien estival d'une partie du Corridor aérobique ainsi qu'à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du Pavillon de Montfort entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Wentworth-Nord jusqu'au 30 avril 2022.

DE BONIFIER de 350 \$ /km , portant le total au km à 1 750 \$, pour l'entretien du parc du Corridor aérobique.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, de signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

CM 142-06-21 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS RELATIVE À L'ENTRETIEN ESTIVAL D'UNE PARTIE DU CORRIDOR AÉROBIQUE

ATTENDU la signature d'une entente intermunicipale relative à l'entretien et à l'utilisation d'une partie du Corridor aérobique ainsi qu'à l'utilisation de bâtiments entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Morin-Heights en 2019 pour une durée de trois ans rétroactive au 1er janvier 2018 et dont l'échéance arrivait à terme le 1er janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la MRC désire prolonger le terme de l'entente, et ce, jusqu'au 30 avril 2022 afin de discuter en partenariat avec la Municipalité de Morin-Heights des différents termes de l'entente;

ATTENDU QUE l'entente est renouvelée aux mêmes conditions sauf et excepté le montant accordé pour l'entretien du parc du Corridor aérobique qui est bonifié de 350 \$ / km, portant le total au km à 1 750 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROLONGER le terme de l'entente intermunicipale relative à l'entretien estival d'une partie du Corridor aérobique entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Morin-Heights jusqu'au 30 avril 2022.

DE BONIFIER de 350 \$ /km , portant le total au km à 1 750 \$, pour l'entretien du parc du Corridor aérobique.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, de signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

CM 143-06-21 OCTROI DE CONTRAT - LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU la demande en justice intentée par Construction MONCO Inc. contre la MRC des Pays-d'en-Haut en lien avec le contrat adjudgé pour des travaux au kilomètre 17.8 du parc linéaire le P'tit Train du Nord, pour une réclamation totale d'un montant de 522 075,34 \$;

ATTENDU que la MRC est représentée par Racicot Chandonnet Avocats dans ce dossier;

ATTENDU que la MRC s'est vu recommander de retenir les services d'une firme d'experts afin de procéder à une analyse détaillée des documents;

ATTENDU que la firme Revay a réalisé une offre de services pour la MRC dans le cadre de ce litige;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER un mandat de maximum 65 000 \$ plus les taxes applicables à Revay pour l'analyse des documents;

DE PERMETTRE au cabinet d'avocats Racicot Chandonnet d'assurer le suivi et le bon déroulement de ce contrat;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer tout document dans le cadre de ce processus.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CM 144-06-21 PROJET CULTUREL – MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 février 2006, signifiée par la résolution numéro CM 38-02-06 ;

ATTENDU QUE l'«Entente de développement culturel triennale 2021-2023 » conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), et octroyant à la MRC des Pays-d'en-Haut une aide financière totalisant 90 000 \$ pour la réalisation de divers projets culturels, signifiée par les résolutions numéro CM 234-10-20 et CM 275-11-20;

ATTENDU QUE parmi les actions identifiées à « l'Entente de développement culturel triennale 2021-2023 », un projet culturel de valorisation des arts littéraires organisé par l'Association des auteurs des Laurentides a été présenté aux membres du comité culturel lors de la séance tenue le 26 mai 2021;

ATTENDU QU'aux termes de cette même rencontre, les membres du Comité culturel ont convenu de recommander au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut la réalisation dudit projet;

ATTENDU que ce projet nécessite un investissement total de 15 000 \$;

ATTENDU QU'aux termes de l'«Entente de développement culturel triennale 2021-2023 », la MRC des Pays-d'en-Haut bénéficie d'une contribution financière du MCCQ d'une valeur de 7 500 \$ pour réaliser ce projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la recommandation du Comité culturel à l'effet d'engager toutes dépenses relatives à la réalisation du projet culturel de valorisation des arts littéraires organisé par l'Association des auteurs des Laurentides.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CM 145-06-21 FONDOS RÉGIONS ET RURALITÉ – APPEL DE PROJETS AVRIL 2021

ATTENDU le dépôt au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du tableau des recommandations du comité de sélection Fonds Régions et Ruralité pour le financement des organismes et des municipalités dans le cadre de l'appel d'offres de projets s'étant terminé le 23 avril dernier :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER les recommandations émises par le comité de sélection du Fonds régions et ruralité 2021.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

CM 146-06-21 RENOUELEMENT DEVIS GMR-2018-03-001 COLLECTE CSE POUR PREMIÈRE ANNÉE

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres numéro GMR-2018-03-001 pour la collecte et transport des matières résiduelles par conteneurs semi-enterrés à chargement par grue, 2018 à 2021 avec option de renouvellement 2022 et 2023;

ATTENDU QUE le conseil des maires s'est réservé le droit de renouveler le contrat GMR-2018-03-001 pour une année d'option supplémentaire;

ATTENDU QUE les services offerts par Services Sanitaires MAJ inc. et CompoRecycle satisfont aux attentes de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut possède les fonds nécessaires;

ATTENDU la recommandation de M. Joël Badertscher, directeur du Service de l'Environnement et de l'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROLONGER le contrat conformément à l'option de renouvellement prévue au devis GMR-2018-03-001 du 6 septembre 2021 au 4 septembre 2022 avec les mêmes conditions et les taux soumis par Services Sanitaires MAJ. inc. et CompoRecycle (filiale de EBI).

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM 147-06-21 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - WENTWORTH-NORD - 2017-501-1

ATTENDU la transmission du règlement 2017-501-1 de la municipalité de Wentworth-Nord conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 2017-501-1 de la municipalité de Wentworth-Nord, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 148-06-21 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - MORIN-HEIGHTS - RÈGLEMENT 195.05.21

ATTENDU la transmission du règlement 195.05.21 de la municipalité de Morin-Heights conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

APPROUVER le règlement 195.05.21 de la municipalité de Morin-Heights, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 149-06-21 CONSTRUCTION SUR LES TERRAINS EN PENTE DE 30% ET PLUS

ATTENDU QU'un citoyen demande à la MRC d'assouplir la règle visant l'interdiction de construire sur des terrains dont la pente excède 30%;

ATTENDU QUE la MRC a analysé la demande;

ATTENDU QUE les membres du comité aménagement et environnement ont rejeté cette demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE MAINTENIR la réglementation actuelle concernant l'interdiction de construire sur des terrains dont la pente excède 30%.

ADOPTÉE

CM 150-06-21 ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) (ÉTAPES 1 À 7)

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (Étapes 1 à 7), en avril 2021 ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation des offres de services reçues et qu'il ressort ce qu'il suit:

1er soumissionnaire : Maxxum
Note finale : 80,72 points
Prix : 403 746,79 \$, taxes incluses

2e soumissionnaire : Pluritec
Note finale : 90,50 points
Prix : 358 147,13 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE, selon le Code municipal du Québec, le contrat doit être accordé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit, avant l'adjudication du contrat, accepter l'offre de service et l'offre de prix du soumissionnaire;

ATTENDU QUE le rapport confectionné par le secrétaire du comité de sélection indique que le comité recommande que le contrat soit adjugé à Pluritec, soit au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de Pluritec au montant de 358 147,13\$ pour l'élaboration de son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (Étapes 1 à 7), et ce, conditionnellement à l'approbation de l'offre de services et de l'offre de prix du susdit soumissionnaire par le ministère des Transports du Québec;

D'AUTORISER le préfet, M. André Genest ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à signer tout document relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée pour le mois de mai 2021.

CM 151-06-21 DEMANDE D'APPUI

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant l'exactitude des tonnages de déchets en provenance des industries, des commerces et des institutions (ICI) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prendre les mesures nécessaires afin que soient validées les données transmises par les installations d'élimination, et ce préalablement à leur utilisation aux fins de l'application du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances de matières résiduelles;

DE DEMANDER audit Ministère de transmettre aux MRC les données nécessaires à la mise en oeuvre de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) eut égard des matières résiduelles générées par les industries, les commerces et les institutions (ICI).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 152-06-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13 H 48)

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale